

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre d'Animation l'Arc-en-Ciel Inc	Numéro de permis 2003892	Date d'inspection Le 16 octobre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Acamie		Numéro de téléphone (506) 727-6737	
Adresse 295 boulevard St-Pierre W Caraquet NB E1W 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection annuelle

Discussion avec les éducatrices :

-les sorties à la plage, question posé par une éducatrice sur le ratio ainsi que l'aire de jeu extérieur.

Une discussion fut apportée avec la directrice sur les dossiers des employés (certaines mises à jour à venir) les heures de développement professionnel des éducatrices.

Observation:

-préparation d'un pique-nique, une activité par un membre du personnel de la bibliothèque et une activité avec des cartes permettant à l'enfant de reconnaître l'objet sur la carte.

- le lavage des mains, l'application de la crème solaire, la collation/diner et les jeux extérieurs furent également observé

Une éducatrice doit avoir complétée ses heures de développement professionnel avant l'expiration du permis.

La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 juillet 2024

Date

original signé par
Sacha Paulin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 juillet 2024

Date